

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Remplacement du télésiège de "La petite Mauselaine"

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
41° Remontées mécaniques.	Remplacement du télésiège de "La petite Mauselaine"

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à :  
- remplacer le télésiège existant de la Petite Mauselaine par un autre télésiège à enrouleurs mais de conception plus fiable compte tenu du taux de fréquentation important de cette installation.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de remplacer l'équipement existant par un appareil plus fiable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet nécessite uniquement les travaux suivants :

- démontage propre de l'ancien appareil pour réutilisation
- reprise de la piste de montée pour réduire la pente à l'arrivée
- installation du nouveau télési
- reprise des deux pistes de ski associées à l'appareil pour raccordement à la nouvelle plateforme d'arrivée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le secteur du projet est déjà équipé et exploité pour la pratique du ski alpin. Le projet ne modifiera pas notablement le fonctionnement du secteur.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux de construction ou de modification substantielle des remontées mécaniques définies à l'article L. 342-7 du code du tourisme sont soumis à autorisation, d'une part, avant l'exécution des travaux et, d'autre part, avant la mise en exploitation.

Le projet est donc soumis à Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux (D.A.E.T.) tenant lieu de Permis de construire.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux (D.A.E.T.)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Télési de la petite Mauselaine	- longueur = 206 m - dénivelé = 30,50 m - nombre de pylônes = 3 u

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Station de GERARDMER Commune de GERARDMER	Long. <u>6 ° 53 ' 35,2" E</u> Lat. <u>48 ° 03 ' 29,2" N</u> <b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b> Point de départ : Long. <u>6 ° 53 ' 35" E</u> Lat. <u>48 ° 03 ' 32" N</u> Point d'arrivée : Long. <u>6 ° 53 ' 36" E</u> Lat. <u>48 ° 03 ' 26" N</u> Communes traversées : Commune de GERARDMER

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Réaménagement du domaine skiable la station de GERARDMER

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Domaine skiable

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de GERARDMER est dotée d'un PLU applicable depuis juin 2015.

Selon le PLU actuellement en vigueur, le secteur du projet est classé en NG, et est situé dans le périmètre du domaine skiable.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZNIEF type II dite du "Massif Vosgien" (ZNIEFF II n°410010387)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de GERARDMER est dotée d'un PPRn "Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau" prescrit le 14/03/2001.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera la destruction de la couverture végétale sur la surface des zones terrassées, mais l'intégralité de cette surface sera re-végétalisée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera la destruction de la couverture végétale sur la surface des zones terrassées, mais l'intégralité de cette surface sera re-végétalisée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet vient en complément des aménagements du domaine skiable déjà réalisés, ainsi que des projets futurs.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet (remplacement d'un téléski existant), de la faible ampleur des travaux et de la faible sensibilité du site, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le,

Signature

Monsieur Philippe VOIRIN

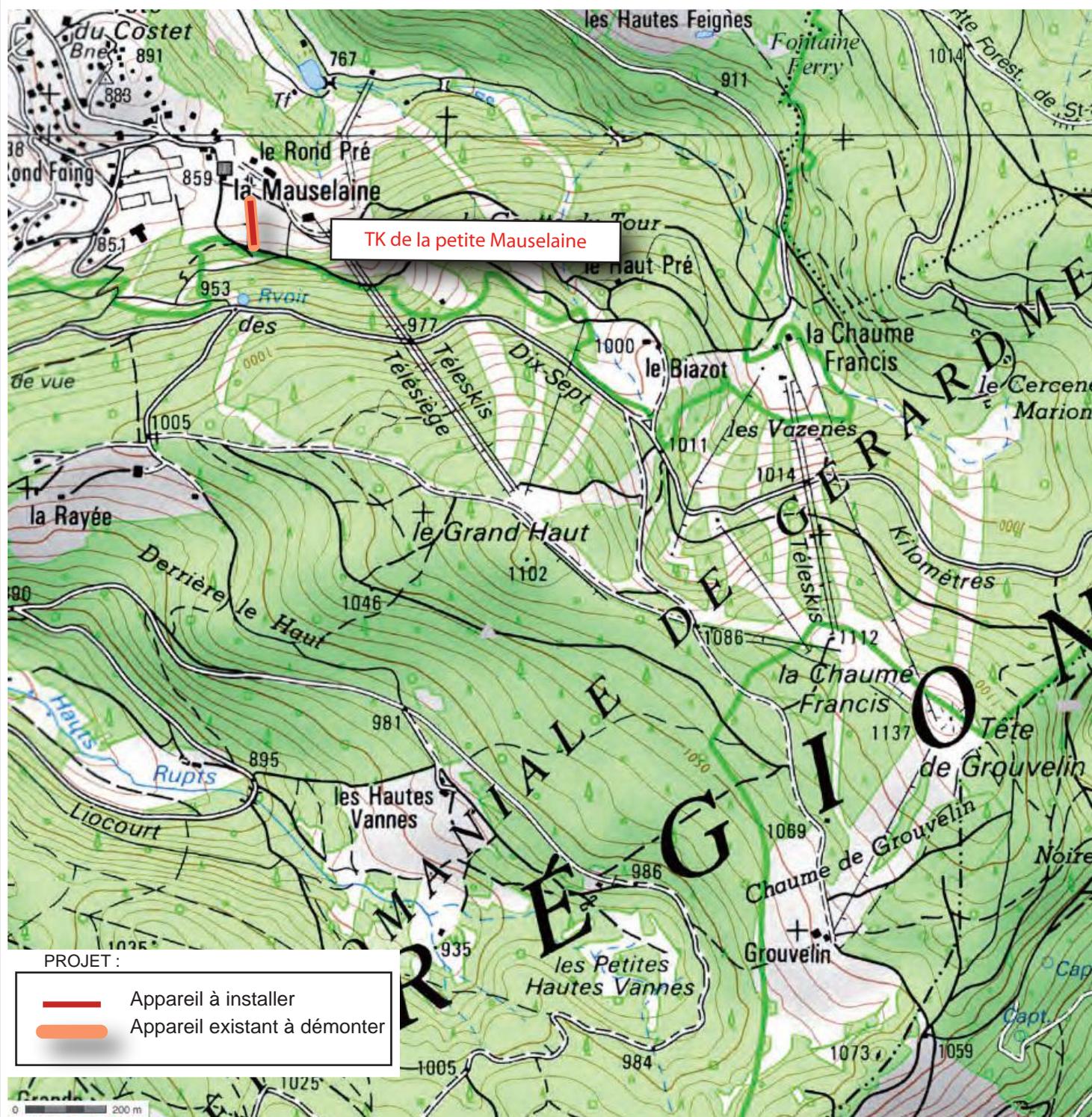


**GERARDMER SKI**  
 Régie municipale  
 239, Chemin de la Rayée  
 88400 GÉRARDMER  
 Tél. 03 29 60 04 05 - Fax 03 29 60 90 01  
 Siret : 218 801 967 00264

# Remplacement du télésiégi de la petite Mauselaine

## Plan de situation

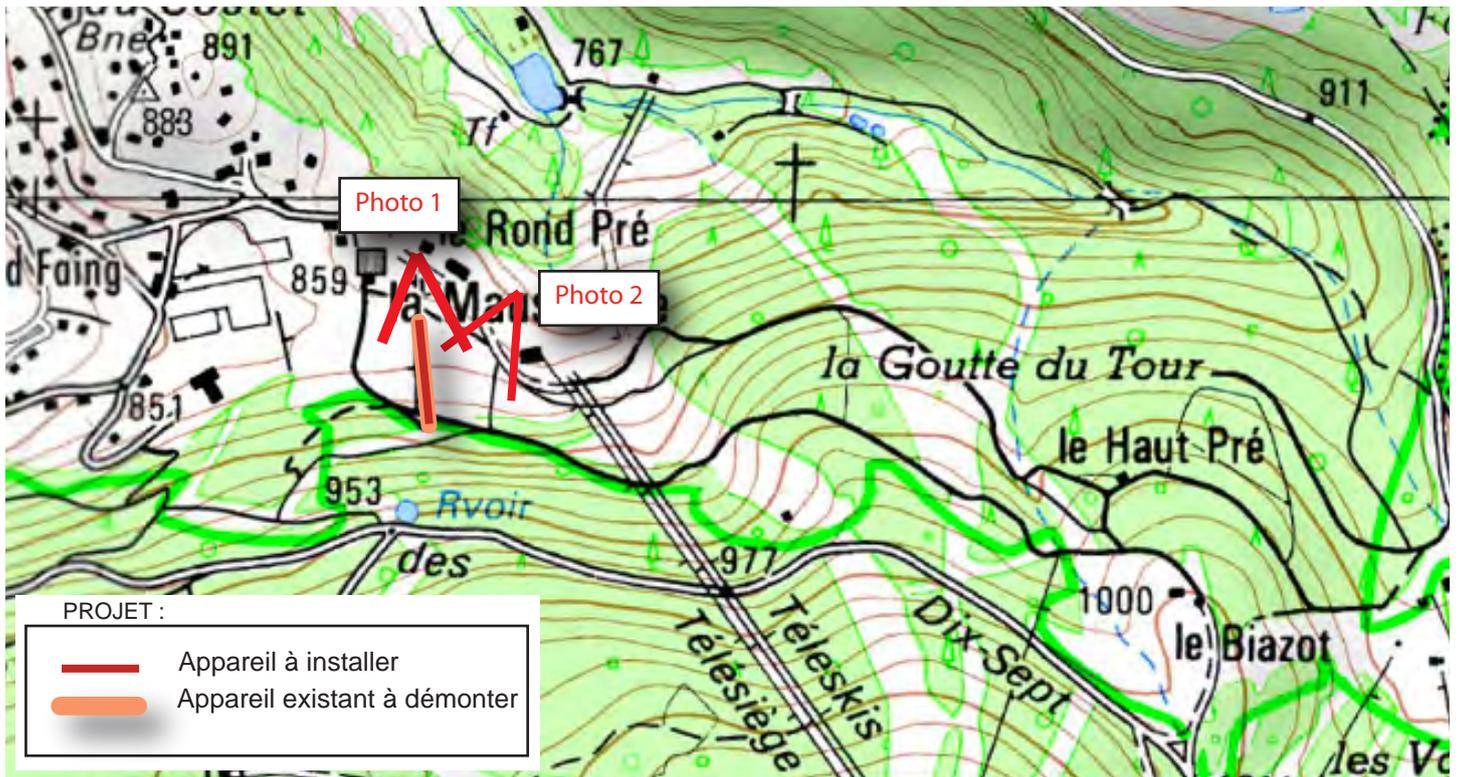
Commune de GERARDMER



# Remplacement du télésiégi de la petite Mauselaine

## Photographies du site

Commune de GERARDMER



# Remplacement du télésiégi de la petite Mauselaine

Photographie n°1



Photographie n°2



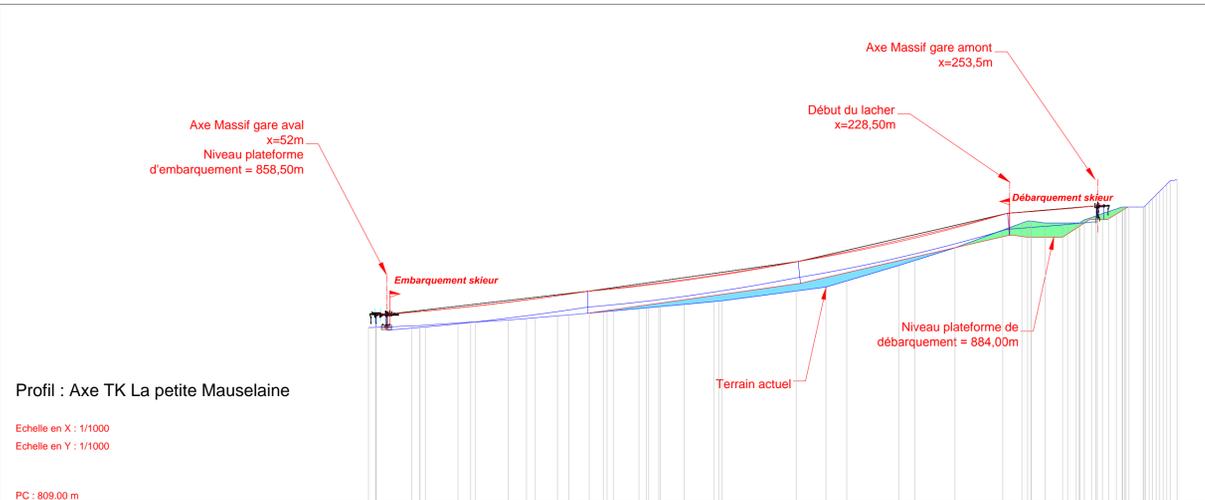
Origine du relevé de terrain : Plan N°G3317-CC48 - 8 Octobre 2015 - Cabinet GE Demange				
10/03/2016	1ère version	A. Girault	L. Alouf	
Date Nature de la modification Dessiné Vérifié Indice				
Phase de travaux : Avant projet		GERARDMER		
Validité : Non valable pour execution		TK La petite Mauseleine		
Echelle : 1/1000		Folio : 1/2		
Format : A1		PLAN N° 2422-02-00		
 13, bis rue de la Tulérie 38170 Seyssinet-Pariset Tél. : 04 76 70 12 30 Fax. : 04 76 70 19 88 eric@cabinet-eric.com				

Trajectoires représentées

-  Corde
-  Câble en charge
-  Extrémité selette vide

Longueur horizontale	: 206,20	m
Dénivellation	: 30,50	m
Longueur suivant la pente	: 208,80	m
Pente moyenne	: 14,79	%
Véhicules en ligne	: 48	
Capacité des véhicules	: 1	Pers.
Débit	: 800	P/h
Pente maximum	: 29,56	%
Vitesse maximum	: 1,90	m/s
Sens de marche	: Montée a gauche	
Motrice	: Aval	
Tension	: Amont	
Neige en ligne	: 0,5	m
Neige en station	: 0,2	m

-  Zone de déblais
-  Zone de remblais
-  Courbes de niveau



Profil : Axe TK La petite Mauseleine

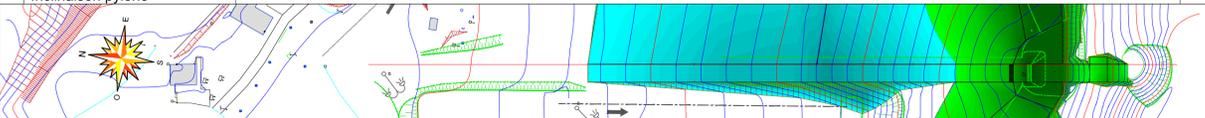
Echelle en X : 1/1000  
Echelle en Y : 1/1000

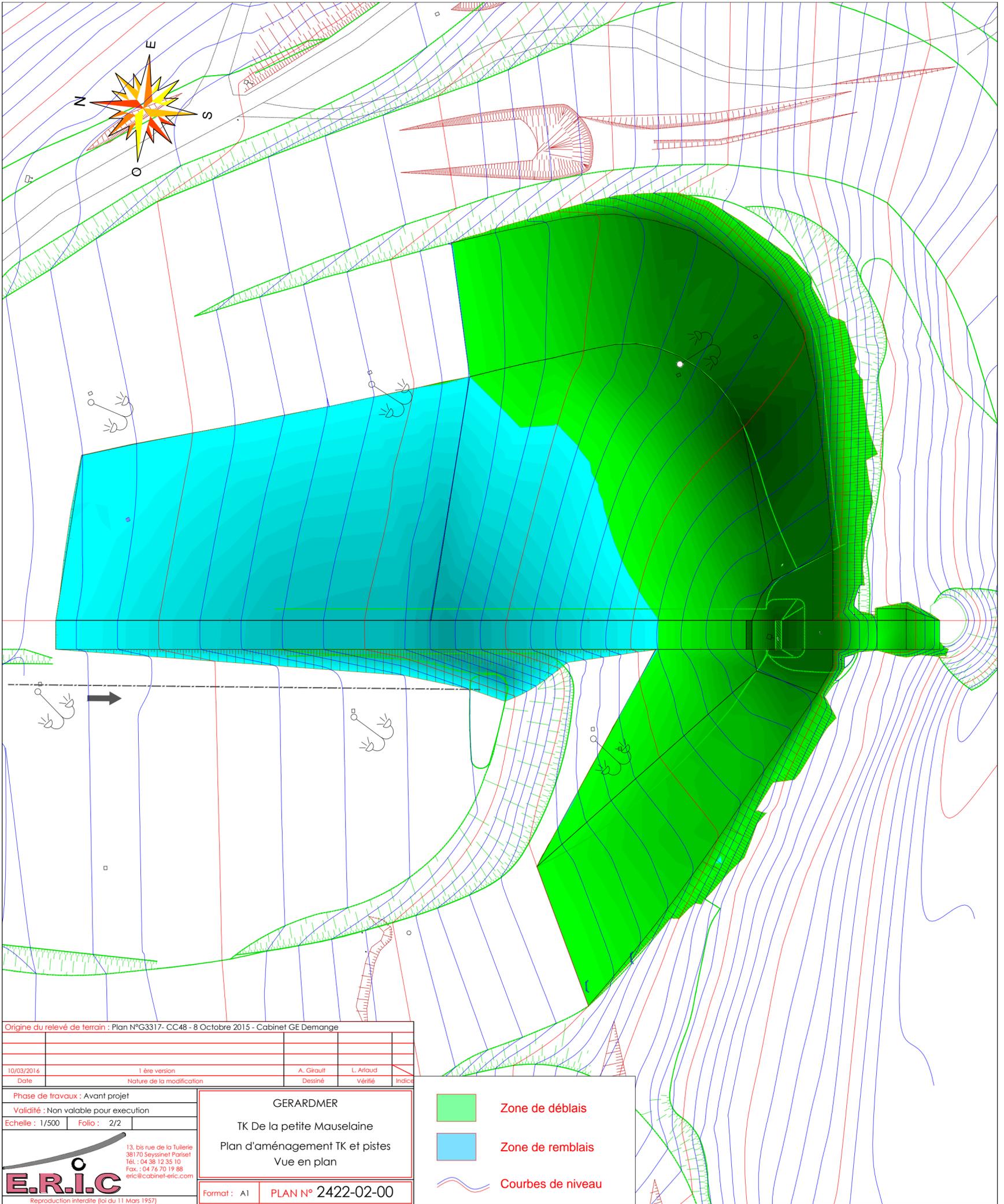
PC : 809,00 m

Distance horizontale	12,30	13,07	14,27	13,94	12,99	10,05	12,89	10,67	21,03	14,32	14,76	15,89	13,55	12,04	11,05	10,74	15,57
Distance selon la pente	12,30	13,10	14,29	13,99	13,05	10,10	12,94	10,72	21,21	14,64	15,40	16,66	14,45	12,55	11,29	11,36	18,67
Distance horizontale cumulée	46,83	59,13	72,19	86,46	100,40	113,39	123,45	136,53	147,00	168,03	182,35	197,11	213,00	226,56	238,60	249,64	275,95
Distance selon la pente cumulée	46,83	59,13	72,23	86,52	100,51	113,56	123,65	136,59	147,31	168,52	183,16	198,56	215,22	229,66	242,21	253,50	283,52
Altitude Terrain Fini					862,50					870,95				884,60	884,00	882,56	
Distance horizontale								60,22				59,28			15,00	18,50	
Distance selon la pente								60,81				60,83			15,04	20,99	
Distance horizontale cumulée					109,00					169,22				228,50	243,50	262,00	
Distance selon la pente cumulée					109,00					169,81				230,65	245,69	266,68	
Altitude Terrain Naturel	858,44	858,90	859,76	860,60	861,74	862,91	863,81	865,00	866,00	866,76	871,64	876,00	881,00	886,00	888,00	888,88	890,23
Pentes et rampes								RAMPE L = 60,22 m P = 14,03 %		RAMPE L = 59,28 m P = 23,03 %				PENTE L = 15,00 m P = -0,60 %			
Ecart TN - Projet						-0,21	-0,71	-1,33	-1,83	-2,00	-2,34	-1,37	-0,03	1,65	4,00	0,89	0,99

G1-1 G1-2 P1 P2 P3 G2-1 G2-2

Altitude massif	858,50	858,50	862,50	870,95	884,60	889,00	889,00
Distance horizontale	49,00	52,00	109,00	169,22	228,50	253,50	255,20
Distance oblique	3,00	57,14	60,81	60,83	25,38	1,70	
Equipement montée		2C	2S/2C	2S/2C	2S	2S	
Equipement descente		2C	2S/2C	2S/2C	2S	2S	
Hauteur des cables	3,70	3,70	6,20	6,20	6,20	3,90	3,90
Inclinaison pylone	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	0,00





Origine du relevé de terrain : Plan N°G3317- CC48 - 8 Octobre 2015 - Cabinet GE Demange

10/03/2016	1 ère version	A. Girault	L. Arlaud	
Date	Nature de la modification	Dessiné	Vérifié	Indice

Phase de travaux : Avant projet  
 Validité : Non valable pour execution  
 Echelle : 1/500 Folio : 2/2

GERARDMER  
 TK De la petite Mauselaine  
 Plan d'aménagement TK et pistes  
 Vue en plan

- Zone de déblais
- Zone de remblais
- Courbes de niveau

**E.R.I.C**  
 13, bis rue de la Tullerie  
 38170 Seyssinet Pariset  
 Tél. : 04 38 12 35 10  
 Fax. : 04 76 70 19 88  
 eric@cabinet-eric.com  
 Reproduction interdite (loi du 11 Mars 1957)

Format : A1 PLAN N° 2422-02-00